position de chrysanthèmes au mois de mai par la splendeur du marché aux fleurs, aux Fêtes de la Renaissance par les merveilles florales entassées à l'envi à l'entour de la gracieuse Reine des Fleurs et de ses compagnes, et aujourd'hui encore, par cette magnifique exposition de roses et autres fleurs ornementales.

Des efforts sérieux ont été faits ici, en l'art de grouper les fleurs.

« L'art de la fleur, continue M. Malaquin, est un art difficile. Notre société ne manquera pas d'encourager les exposants et nous veillerons à ce que le perfectionnement de la culture horticole sous toutes ses formes se réalise. »

Après le discours de M. Malaquin, M. Copin, secrétaire, procède à la distribution des récompenses. Un concert par la fanfare «Les Amis Réunis de Wazemmes », termine cette jolie fête.

Nous ne voulons toutefois pas clore ce compte-rendu, sans dire à nos lecteurs combien était merveilleux cette exposition de fleurs, de roses principalement. Un mot la résume : c'était un « enchantement ! »

ROUBAIX

REDACTION : 39, rue Pauvrée. Tél. 9.51
DEPOT GENERAL : 13, rue du Bassin

LES FETES de la Fosse-aux-Chênes

Suivant le programme que nous avons publié, les fêtes de la Fosse-aux-Chênes, du Fontenoy et du Cul-de-Four, se sont déroulées hier et ontattiré dans ces populeux quartiers un public très nombreux. Le soleil ne pouvait plus à propos répandre ses rayons par les rues où, faisant une double haie, la foule attendait la reine.

LE COURONNEMENT DE LA REINE

Des jeux divers avaient occupé la matinée. A 2 heures 30, la Reine, Mlle Lucie Vanesse, arrivait sur la place de la Fosse-aux-Chênes saluée par une sonnerie de clairons et par la rumeur sympathique de la foule.

Elle prit place sur le Podium installé pour la circonstance, et reçut des mains de M. Colin, président, le magnifique diadème de perles blanches qui la consacrait reine.

La philarmonie de Jean-Ghislain exécuta un pas redoublé et, accompagnée de ses demoiselles d'honneur, Mlles Simone Simon et Simone Dumoulin, l'aimable souveraine regagna la voiture qui devait la conduire à son char.

LE CORTEGE

Le cortège, quelque peu retardé dans sa formation par les inévitables imprévus qui se produisent au cours de ces grandes manifestations improvisées, traversa le Pont Morel un peu après 3 heures 30.

En tête, marchait un groupe de cavaliers dont quelques amazones, vêtus de l'habit rouge des chasseurs ou du fameux costume vert des postillons de l'Empire. Le « nouveau riche» venait ensuite, exhibant dans un déguisement savoureux, la pause ostentatoire du personnage.

La clique de l'Amicale Turgot, fort bien disciplinée, venait ensuite précédant les gymnastes et le char chorégraphique de l'Amicale Turgot. La philarmonie de Jean-Ghislain, sous la direction de M. Béhiels, la Française de l'Epeule, les Accordéonistes du Laboureur, s'échelonnaient devant le char « Oriental » où les gardiens du serail aux bras musclés et aux fortes écoutes faisaient à l'assistance force salamalecs. Le char somptueux, décoré d'or sur fond de peluche pourpre, attirait tous les regards. Il était précédé de l'Union musicale de Roubaix, dirigée par M. Rassaert, d'un second groupe de cavaliers, et suivi de la société de gymnastique « La Saint-Michel » de Tourcoing, du char-aumonière des matelots, et d'une voiture réclame.

A 6 heures, la reine et ses demoiselles d'honneur ont été reçues, ainsi que les présidents ou directeurs des principaux groupes qui avaient participé à la fête, chez M. Candiot, rue de Tourcoing, où siège le comité organisateur.

M. Delforge, conseiller municipal, a adressé une charmante allocution à la Reineet et à ses compagnes. M. Dubrunfaut, président d'honneur, après avoir adressé les remerciements du comité à tous ses collaborateurs, a remis un charmant souvenir aux trois héroïnes de la journée, à la reine un magnifique collier et à ses suivanées de jolis bracelets.

La fête s'est prolongée, dans la soirée, sur la place Turgot, la place du Progrès, la place de Fontenoy où les sociétés de musique et les sociétés de gymnastiques ont fait la joie de très nombreux assistants.

A 10 heures, la foule n'était pas moindre que lors du couronnement, sur la place de la Fosse-aux-Chênes, pour admirer les tableaux vivants, danses et ballets organisés par la « Française » et l'« Amicale Turgot », et pour applaudir « l'Union musicale » dans ses belles exécutions.

Très belle journée, ensomme, dont le succès sera sans doute difficilement renouvelé.

Le reclassement des Mutilés

Le Comité du groupe de la région roubaisienne nous prie d'insérer :

Grâce au bienveillant concours de la Presse Parisienne et de la Presse Provinciale, nous avons pu faire entendre notre voix.

Nous pouvons compter que le projet de M. Maurice Sarraut, sénateur, sur l'emploi obligatoire des mutilés dans les établissements privés sera discuté au cours de la présente session.

D'autre part, M. Jean Cazelles, sénateur, vient de nous faire parvenir son rapport sur les emplois réservés au xmutilés et aux veuves de guerre dans les établissements publics et dans les établissements subventionnés. Ce sont là de premiers résultats qui démontrent toute la nécessité et l'utilité de notre campagne.

Le projet sur l'emploi obligatoire déposé par M. Maurice Sarraut nous donne dans son ensemble satisfaction. Cependant, nous serions désireux de voir ramener le point de départ de l'obligation pour les établissements industriels et commerciaux, au chiffre de 5 salariés.

Le chiffre de 10 laisse, en effet, en dehors de la loi, un nombre considérable d'établissements qui disposent d'un nombre de possibilités d'utilisation très élevé : 51, 4 % des établissements commerciaux utilisent de 1 à 5 salariés et pour l'industrie la proportion est de 11.5 %. Nous demandons aussi et sur ce point, nous avons obtenu l'acceptation de gros groupements industriels, la création d'un préavis spécial pour les mutilés et identique pour toutes les régions.

L'honorable rapporteur a cru bon de rappeler dans un article 14 nouveau les dispositions de l'article 15 de la loi de Finances du 30 avril 1920.

Cet article précise que les bénéficiaires de la loi qui seraient admis après l'âge de 30 ans dans les établissements publics sont placés sur le régime de la loi de 1886 sur la Caisse Nationale des Retraites pour la vieillesse.

Dans ces conditions, la question des annuités exigées pour le droit à la retraite est solutionnée et elle n'est plus un obstacle pour l'accession des bénéficiaires de la loi non pas à un certain nombre d'emplois, mais à tous les emplois de début des administrations publiques, compatibles avec leurs aptitudes physiques et professionnelles.

Nous prétendons que pour l'accession aux emplois publics les mutilés doivent pouvoir bénéficier : Dune part, de dispositions de faveur qui consistent dans la réduction des conditions exigées des candidats civils pour l'accession à certains emplois énumérés aux tableaux annexés à la loi (matières des examens limitées aux connaissances qu'il est absolument nécessaire de posséder pour remplir l'emploi. D'autre part, du droit de concourir dans les conditions ordinaires et sans limite d'âge, pour tous les emplois civils quels qu'ils soient. Une fois leur admissibilité déclarée, ils doivent être nommés avant tous les autres candidats.

Il faut un minimum de 10 à 12 mois pour accéder à un emploi public au titre militaire, 2 à 3 mois au plus pour accéder à un emploi public au titre civil. La loi doit être préférentielle et elle ne doit pas être un obstacle au bénéfice du droit commun. Un mutilé apte à un emploi supérieur ou à un emploi non réservé ne doit pas se voir opposer la loi sur les emplois réservés.

Nous voulons pouvoir postuler quand il y a des vacances sans quon nous réponde « Vous êtes mutilé, il faut postuler au titre militaire ».

L'ordre de préférence est indiqué à l'article 4 du projet de loi ; il est resté établi dans les conditions suivantes : A égalité d'invalidité, la priorité est successivement accordée au fait davoir appartenu à une unité combattante au nombre d'enfants mineurs de 18 ans ou d'enfants infirmes à la charge du candidat et à l'ancienneté de la demande. Il y a des canridats mutilés qui ont fait la guerre, d'autres candidats qui ne l'ont pas faite, d'autres enfin qui n'ont pas voulu la faire.

Ceux qui ont fait la guerre et qui sont actuellement (sauf les réformés temporaires et les anciens combattants dont la blessure ou la maladie a été contractée en service mais non devant l'ennemi) les premiers bénéficiaires du droit de préférence, vont-ils perdre leurs droits acquis et se voir distancer par les nouveaux bénéficiaires ?

Les Associations de mutilés demandent que la priorité soit successivement accordée du fait d'avoir appartenu à une unité combattante (que la blessure ou la maladie ait été contractée au front ou en service) à l'invalidité la plus forte et à l'égalité d'invalidité a unombre d'enfants mineurs. Il y a trop de logique dans cette prétention pour la développer longuement.

LES OBSERVATIONS DE LA COMMISSION DE L'ARMEE

La Commission de l'Armée a cru bon de ne pas prendre e nconsidération nos propositions qui concernent spécialement les victimes de la guerre employées à titre temporaire et pense motiver suffisamment son rejet par les observations suivantes :

« Les invalides et les veuves de guerre qui occupent un emploi à titre temporaire dans un service public demandent qu'une prescription de la loi sur les emplois réservés ordonne leur titularisation d'office et immédiate dans leur emploi. La Chambre des Députés n'a réservé aucune disposition en ce sens. La Commission de l'armée n'a pas cru pouvoir proposer au Sénat d'innover à cet égard. Si les invalides et les veuves de guerre qui occupent actuellement des emplois temporaires étaient titularisés dans ces emplois ceux-ci deviendraient des emplois permonents et, par suite, le nombre des fonctionnaires serait accru. D'autre part, à ces nouveaux emplois permanents, pourraient seuls prétendre les invalides et les veuves de guerre qui les occupent actuellement, auxquels ainsi serait considéré un privilège spécial par rapport aux autres bénéficiaires de la loi sur les emplois réservés, sans tenir compte d'aucune condition de priorité pour le classement. En réalité, les invalides de guerre et les veuves de guerre employés temporaires d'un service public se trouvent, quant à leurs droits à un emploi réservé dans la même situation que les invalides et les veuves de guerre employés chez un particulier ; les uns et les autres ont à suivre, pour obtenir un emploi réservé, les règles fixées par la loi. La protection de la loi est et doit être la même pour tous.

Au surplus, les emploistemporaires ne sont pas et ne peuvent pas être compris parmi les emplois inscrits aux tableaux des emplois réservés qui sont des emplois permanents ; ils ne sauraient donc faire l'objet d'une disposition de la loi relative aux emplois réservés ».

(A suivre).

MALACEÏNE

La Crème Malacéine donne au visage et aux mains de la femme, une fraîcheur constante. Modèle courant 2.50 Savon Malacéine 2.50 le pain

A LA MUTUELLE DES ANCIENS DE L'ORPHELINAT DES HOSPICES

Dimanche, à 10 heures, a eu lieu la réunion générale de la Mutuelle des Anciens de l'Orphelinat des Hospices de Roubaix, sous la présidence de M. Achille Laurent, chevalier de la Légion d'honneur, entouré des membres de la Commission.

Le président remercie ses camarades d'être venus aussi nombreux, puis il donne la parole au secrétaire. Ce dernier fait la lecture des procès-verbaux des réunions précédentes qui sont adoptés à l'unanimité ; il donne des détails sur la bonne marche et les progrès de la société dont le nombre d'adhérents augmente journellement. Des explications sont fournies à chaque sociétaire sur la façon d'obtenir toutes les indemnités (médicaments gratuits, visites médicales, indemnités journalières, etc., etc.), prévues aux statuts et dont le règlement entre en vigueur au 1er juillet.

Le trésorier rend compte de la situation du fonds de caisse qui est bonne grace à la générosité des membres bienfaiteurs qui ont bien voulu encourager cette œuvre par leurs dons. L'assemblée décide de clore pour le 16 juillet au plus tard la liste de souscription à l'effet d'élever à l'hospice de Barbieux une plaque commémorative aux anciens de l'Orphelinat morts pour la France.

En terminant la réunion, les sociétaires tiennent à adresser leurs remerciements à MM. les administrateurs des Hospices ainsi qu'aux autres membres bienfaiteurs pour la sollicitude qu'ils ont témoignée à la Mutuelle.

UN CAMION DEFONCE UN MUR

L'auto-camion 1996 D-2, conduite par le chauffeur Alfred Vankingen, et appartenant à la Compagnie Générale des Industries Textiles, Grand'Rue, 152, passait Grand'Rue, avant-hier, vers onze heures et demie, lorsqu'en face du tissage Verelle et Denis, au n. 313 de la rue, une pièce de la direction se détacha. La voiture fit une embardée sur la droite, franchit le trottoir et défonça en partie le mur du tissage et un côté de la grande porte.

Une jeune fille, Mlle Maria Carlier, 24 ans, tisserande, demeurant 148, Grand'Rue, qui se trouvait à proximité, fut blessée au bras droit. Un homme de peine de la Compagnie, qui se trouvait sur le siège à côté du chauffeur, fut projeté sur le sol, et se blessa aux genoux. Il a été reconduit à son domicile, rue Flaubert.

Une enquête est ouverte au cinquième arrondissement.

UNE PLAQUE D'EGOUT BASCULAIT...

Mme César Debuquois, demeurant à Croix, rue Basse, 17, franchissait la ruelle Deldique qui aboutit à la Gare. Une plaque d'égout qui est en mauvais état, bascula au moment où elle y posa le pied. La promeneuse tomba et se fit dans sa chute une assez sérieuse blessure au pied.

LE CONCERT D'ETE DE LA GRANDE HARMONIE

Les tribunes du parc Jean Dubrulle étaient occupées hier, par une assistance nombreuse et choisie, venue pour entendre notre musique municipale.

Au pupitre de direction, M. Leclercq, professeur au Conservatoire, remplaçait M. Estyle, indisposé. A citer dans l'exécution de l'intéressant programme : la marche érotique de Saint-Saëns et l'ouverture du Tannhauser. M. Dussaussoy a obtenu aussi un beau succès dans son solo de flûte.

Entre la première et la seconde partie de l'audition, quelques élèves choisis du Racing-Club ont donné quelques exibitions athétiques fort remarquées.

COMPTOIR GÉNÉRAL DE L'AMEUBLEMENT
16, avenue d'Orléans - PARIS-14e - Métro : DENFERT-ROCHEREAU
Actuellement Grande **VENTE RÉCLAME DE MOBILIERS**
A DES PRIX EXCEPTIONNELS

Salle à Manger Chêne.	1475	Chambre Louis XVI 2 portes	995
» »	995	» Louis XV 2 »	1350
» Acajou	2400	» Acajou »	1800

CATALOGUE FRANCO SUR DEMANDE — EXPÉDITION FRANCO PORT ET EMBALLAGE
5 % de réduction aux personnes se recommandant de ce journal jusqu'à fin courant.

L'ATTACHE COMMERCIAL FRANÇAIS EN EGYPTE A ROUBAIX

Il est rappelé aux commerçants et industriels qui ont le désir de s'entretenir avec l'attaché commercial français, en Egypte, qu'il se tiendra à leur disposition mardi prochain, 20 juin, au secrétariat de la Cambre de commerce de Roubaix, 2, rue du Château.

UNION DES MUTUELLES

L'Union des Sociétés de Secours-Mutuels de Roubaix et ses cantons organise pour le dimanche 25 juin, à 16 heures, une grande fête mutualiste au square Pierre Catteau.

Cette fête aura lieu avec le concours de l'Harmonie de Créchet et de la section féminine de « La Roubaisienne », sous la direction de Mlle Yvonne Plesvaux et sera réservée aux membres des sociétés de secours mutuels affiliées à l'Union des Société de secours mutuels de Roubaix et ses cantons, dont le siège se trouve 46, boulevard Gambetta, à Roubaix.

Des jeux, dotés de nombreux prix seront organisés gratuitement pour les enfants des sociétaires présents ; des gâteaux et friandises leur seront également distribués.

Toutes les sociétés affiliées à l'Union se réuniront le dimanche 25 juin, à 15 h. 15, au local, boulevard Gambetta, d'où elles partiront en cortège, précédées de l'Harmonie du Créchet, pour se rendre au Square Pierre-Catteau. La carte de Pharmacie Mutualiste, 13, rue des Champs, servira de carte d'entrée pour le sociétaire et sa famille.

CARNAVAL D'ETE

Le maire de Roubaix a pris un arrêté autorisant les fêtes de carnaval d'été qui sera donné le dimanche 9 juillet, dans les quartiers du Sacré-Cœur, du Calvaire, du Jean-Ghislain et de la rue de la Vigne.

Les débitants de boissons sont autorisés à tenir lurs établissements ouverts jusque 2 heures du matin, la nuit du 9 au 10 juillet.

ETAT CIVIL

Naissances. — Renée Fribalat, Boulevard de Reims, 60. — André Decruhnaere, rue de l'Ommelet, cour Fournier, 1. — Raymond Decrynaere, rue Henri Carrette, 37. — Ignace Lobry, rue A. Screpel, 29. — Arthur Lesaffre, rue St-Louis, 40. — Michel Dubus, rue du Pays, 14. — Marcelle Delattre, rue Neuve, 34.

Décs. — Léon Halsberghe, 41 ans, surveillant de la voirie, rue de Maubeuge, 37.

TOURCOING

BUREAU : 2, Place de l'Hôtel de Ville
Téléphone : 8,55

UNE FETE AU LYCEE

L'Association des Anciens Elèves du Lycée de Tourcoing a tenu son assemblée générale samedi, à 18 heures, dans le grand foyer de l'établissement. Les anciens élèves ont répondu nombreux à l'appel du conseil d'administration.

M. G. Lehoucq présidait, entouré de M. Labbé, proviseur du Lycée; M. G. Mangin, secrétaire général; M. G. Browaeys, trésorier général; M. Urbain Robbe, etc.

En ouvrant la séance, M. G. Lehoucq annonce la mort de plusieurs membres de l'Association pendant le courant de l'année.

La parole est ensuite donnée au secrétaire général, M Mangin, qui montre la marche ascendante de l'association.

M. G. Browaeys fait l'exposé dew la situation financière.

Après la réunion, les anciens élèves et quelquesinvitésse réunissent dans a salle des fêtes où a lieu le banquet.

A la table d'honneur avaient pris place MM. Leduc, maire; docteur Dupré, adjoint au maire de Roubaix; Labbé, proviseur du Lycée; G. Lehoucq, président; Urbain Robbe, vice-président; G. Browaeys, trésorier, et A. Bellète, professeur, etc., etc.

Au dessert, de nombreux toasts furent portés.

L'ESCROQUERIE AU TRESOR ESPAGNOL

Bien souvent, nous avons mis nos lecteurs en garde contre cette espèce d'escroquerie à l'espagnole. Quelques-uns de nos concitoyens ayant reçu ces jours derniers, des lettres émanant de Lisbonne et donnant comme adresse pour la réponse « Hilario Ledesma-Lista, Télégraphos, Bilbao (Espagne), nous répétons notre avertissement et conseillons à nos lecteurs, recevant ce genre de missive de la porter immédiatement au commissariat central.

L'HEURE DE LA RETRAITE

Pour fermeture tardive de son établissement, le cabaretier B. L..., 59 ans, demeurant rue de la Latte, 62, s'est vu dresser contravention.

ON A TROUVÉ...

Mme Debaisieux, demeurant rue Saint-Roch, 54, est venue déclarer, hier matin, au commissariat du 2e arrondissement, que son fils Denis, âgé de 14 ans, avait trouvé, le 15 courant, sur la Grand'Place, vers 6 heures du soir, une action de la Société Anonyme des Briqueteries de Motmeir Duffil, portant le numéro 2908. Cette action, qui porte un cachet émanant de la ville de Bruxelles, et datée 1900, porte en outre l'indication suivante « au porteur, valeur 100 francs ».

Faites votre CUISINE - au Gaz -

GRAND CHOIX D'APPAREILS en vente et en location, au Magasin, 27, Rue Carnot. — RAPIDITE, PROPRETE, ECONOMIE.

AUX COMMERÇANTS DU QUARTIER DU GRAND-PLAISIR

Tous les commerçants des rues de la Latte, de Menin, de Roncq, Cité, Dahomey, Souham, et toutes les rues adjacentes, sont invités à assister à une réunion qui aura lieu mardi 20 juin, à 19 heures très précises, chez M. Vincent, café du Saint-Martin, angle des rues de Menin et de la Latte.

Ordre du jour : organisation pour la fête et festival des 13, 14 et 15 août. Dans leur intérêt, tous les commerçants doivent y assister.

Autour de Roubaix-Tourcoing

WASQUEHAL

ACCIDENTS DU TRAVAIL — A la filature du Nord, le débourreur Adolphe Droulez, 15 ans et demi, 38, rue Louise-Michel, à Wasquehal, a reçu, en le démontant, un engrenage sur le pied gauche. Il en est résulté une plaie contuse de la face dorsale du pied gauche, nécessitant un repos de 12 jours Docteur Butin.

— Au même établissement, David Menschaert, 22 ans, homme de peine, 34, rue du Haut-Vinage, à Wasquehal, en chargeant des caisses sur un camion, s'est coupé au pouce droit avec l'équerre d'une caisse. Plaie infectée du pouce droit 12 ours de repos. Docteur Berthou.

— Toujours à la Filature du Nord, l'apprenti Maurice Lenoir, 14 ans, 68, rue de Lille, à Wasquehal, a été brûlé à la main gauche en déclenchant un moteur. M. le docteur Butin a constaté des brûlures au second degré et au troisième degré de tous les doigts et de la face dorsale de la main gauche; il a prescrit au blessé un repos de trois semaines.

DIASEPTOL VOIES URINAIRES = Guérison rad. et rap. toutes affections récentes et anciennes. L'étui 6 fr. poste 8 fr 50 (mandat) BURY Docteur en Pht 47, R. St-Sauveur LILLE (près la Gare)

Laborat. d'analyses ouvert dimanche jusq. 12 h.

LILLE

Le Coin des Accidents

DOULOUREUSE MESAVENTURE

Le marchand de beurre Edmond Fleurquin, 46 ans, domicilié au Petit-Baisieux, se trouvait hier matin à Lille, avec sa voiture attelée d'un cheval.

Alors que le véhicule arrivait avenue Julien-Destrée, M. Fleurquin, pris soudain d'un étourdissement et par suite d'un cahot tomba sur la chaussée où il demeura évanoui.

Le cheval continuant sa route à toute allure, fut arrêté non loin de là par le gendarme Cousin, non sans avoir auparavant renversé de son vélo M. Albert Maillecompa, 18 ans, 6, rue du Vieux-Moulin, qui, dans sa chute, s'écorcha au genou gauche et dont la macine, au surplus, fut mise hors d'usage.

Quant à M. Fleurquin, on le releva avec la cheville gauche foulée. Après qu'un docteur lui eût donné des soins, le marchand de beurre fut reconduit en voiture à son domicile.

EN JOUANT

Un jeune écolier Jean Lehoucq, 9 ans et demi, demeurant rue Wicar, cité Vaniscotte, 1, jouait à 19 h. 30 avec d'autres camarades, sur l'emplacement du Square Ruault.

En courant il fit une chute si malencontreuse qu'il se fractura le bras gauche.

Après que le garçonnet eût reçu des soins dans une pharmacie, on le conduisit à l'hôpital Saint-Sauveur.

MOINS CINQ !

En sortant vers 9 h. 45 de la gare Saint-Sauveur avec son camion auto, M. Constant Janssen demeurant 54, rue de Lens, a été pris de flanc par une camionnette que pilotait M. De Mayer, au service de la Société les transmissions modernes, 23, rue Auguste Pollet.

Il n'en est résulté, fort heureusement, que des dégâts matériels pour les deux véhicules.

FUNERAILLES

Vous êtes priés d'assister aux FUNERAILLES de

Madame LAVALLEZ,
née Marthe-Louise-Maria DINNEWEL
Institutrice

décédée à Lille, le 16 juin 1922, dans sa 48e année, lesquelles funérailles auront lieu le *Mardi 20 juin 1922, à 15 heures.*

Assemblée à la maison mortuaire, 312, avenue Jean-Jaurès ancienne route de Douai), à 14 heures 45, d'où son corps sera conduit au cimetière de Ronchin pour y être inhumé.

SPORTS et JEUX

CYCLISME

A DOUAI

C'est le Dimanche 25 Juin à 13 heures que se disputera sur le parcours de Douai Valenciennes-Cambrai-Arras-Douai, le Grand Prix Grifton, 6e année, organisé par le Cyclo-Club Douaisien, avec le concours de M. Félix Cordonnier.

Cette épreuve sera dotée de 20 prix dont une bicyclette de course Griffon. Engagements 3 fr. siège du C. C. D., Café Adida, 3, rue de la Mairie et chez M. Cordonnier, 36, rue de la Mairie et 36, rue de Brebières.

COLOMBOPHILIE

PIGEONS EGARES

A BILLY-BERCLAU. — Un pigeon bagué 4119 France, s'est réfugié chez M. Frédille, à Billy-Berclau.

PECHE MIRACULEUSE avec l'Aroma appât irrésistible : 6f ; France 6f50 ESTACHY ph.en, 14, r. Bassompierre, PARIS

Lenfant-Devril, 22, r. Neuve, LILLE, « Au Petit Jardinier », Valenciennes. 3169

RÈGLES

DOULOUREUSES, RETARD, Migraines RETOUR D'AGE et Toutes les Maladies de la *Femme*

Guéris par le TRISTYL-NOYON. - Action immédiate. Jamais d'insuccès.

Toutes pharmacies ou contre mandat de 4 fr. 40 aux LABORATOIRES E. NOYON, 21, rue Auber, PARIS. — Renseignements gratis. 4043

TRIBUNE POLITIQUE

Parti Radical et Radical-Socialiste

L'ORDRE DU JOUR DU COMITE EXECUTIF

Paris, 18 juin. — Le Comité Exécutif du Parti Républicain, Radical et Radical-Socialiste se réunira en séance plénière, le mercredi 21 juin, à 8 heures 30 précises, 8, boulevard de Strasbourg, avec l'ordre du jour suivant :

« 1. Examen de la situation intérieure et extérieure après Gênes, par le président, Edouard Herriot;
2. Question de l'enseignement;
3. Congrès National de Lille;
4. Affaires disciplinaires.

PARTI SOCIALISTE (S.F.I.O.)

WATTRELOS

CONVOCATION. — Assemblée générale de la section (S.F.I.O.) mardi 20 juin, à 7 h. 30 précises, chez Dufermont, 117, rue du Crétinier.

Ordre du jour très important.

COMITE EXECUTIF. — Réunion avec les élus, jeudi 23 juin, à 19 heures, à l'Humanité. Présence indispensable de tous.

Le secrétaire, Louis DELANNOY.

SALTRATES RODELL POUR BAINS CONTRE LES MAUX DE PIEDS

Si vous avez des cors ou durillons douloureux ou si vous souffrez de pieds sensibles qui s'enflent et s'échauffent facilement par la fatigue et la pression de la chaussure, prenez un simple bain de pieds chaud dans lequel vous aurez dissous une petite poignée de Saltrates. Vous ressentirez un soulagement immédiat de vos pires douleurs et ce simple traitement ne manquera pas de guérir vos divers maux de pieds. De tels bains remettent et entretiennent les pieds en parfait état, sinon le préparateur s'engage formellement à vous rembourser le prix d'achat à la première demande

Dans Toutes Pharmacies à un prix modique

CRÉDIT DU NORD

Revue Hebdomadaire DE LA BOURSE DE LILLE

L'allure du marché ne se modifie guère. L'activité est toujours des plus réduite et l'on ne s'écarte que peu, ou pas, des positions précédentes. L'incertitude de la situation politique rend la clientèle hésitante. En outre, l'annonce d'emprunts importants et avantageux l'incite à réserver ses disponibilités. Il semble cependant que la moindre nouvelle favorable serait bien vite le signal d'un mouvement de reprise.

Les devises minières accusent un léger glissement des cours. On assiste à quelques dégagements de positions qui trouvent parfois difficilement contre partie.

On se préoccupe dans les compagnies, de remédier aux difficultés d'exploitation. A cet effet, les dirigeants viennent de proposer à la délégation ouvrière une nouvelle réduction des salaires que l'on atténuerait par une augmentation de la durée effective du travail. Il ne paraît pas que les syndicats ouvriers acceptent ces propositions.

ANICHE perd quelques fractions. Des déclarations faites à l'assemblée générale, il résulte que tous les sièges d'extraction sont à présent dénoyés, à l'exception de l'étage inférieur du siège Archevêque, dont le dénoyage est en cours et du puits N 1 de Gayant où le dénoyage de l'étage inférieur ne sera entrepris que dans quelques mois. Le réseau de galeries à rétablir était de 330 kilomètres. 165 kilomètres sont remis en état. Ce travail occupe environ 20 % du personnel du fond.

Au nouveau siège de Bonnel les bâtiments et le chevalement du puits sont terminés, le criblage va être monté. Le puits a été creusé jusqu'à 300 mètres et des accrochages ont été amorcés aux niveaux de 290 et 198 mètres. Le guidage est terminé, les bowettes sont en creusement. Au puits N. 2, le fonçage arrêté depuis 1914, à 22 mètres de profondeur, a été repris après cimentaiton des terrains aquifères.

La centrale électrique N. 1 a été complétée en cours d'exercice par un nouveau groupe de 2.500 kw. s'ajoutant aux deux turbo-alternateurs de 5.000 kw précédemment installés. La construction de la centrale N. 2 est activement poussée.

L'extraction, pendant l'exercice 1921, a atteint 1.348.913 tonnes. Les usines à boulets de Bernard et de Sessevalle, de même que les usines à briquettes de la Renaissance et des lavoirs de Gayant ont travaillé d'une façon satisfaisante.

L'effectif du personnel était, au 31 décembre dernier, de 12.493 ouvriers, contre 9.014 à la fin de 1920 Il représente 122 % de l'effectif de 1913. Pour parvenir à ce recrutement, la Compagnie a dû faire appel à la main-d'œuvre étrangère. Elle occupe actuellement 1.906 ouvriers de nationalités diverses

Les bénéfices nets de l'exercice se sont élevés à 13.201.306 francs. L'assemblée, sur la proposition du Conseil, a décidé de fixer le dividende à 25 francs bruts par action dont 15 francs ont été payés en décembre dernier.

ANZIN est plus résistant. Le rapport du Conseil d'administration, à l'assemblée générale, signale que l'effectif total du personnel ouvrier est passé, au cours de l'exercice, de 14 501 à 19 021, alors que l'on n'employait en 1913, que 17.299 ouvriers. L'extraction totale s'est élevée à 2.023 410 tonnes.

Au cours de l'exercice, l'Etat a cessé de rembourser directement à la Compagnie, les sommes dépassées pour la reconstitution saut, toutefois, le montant des frais de nolisage. Il a été délivré des certificats provisoires de dommages de guerre qui ont permis d'utiliser le mécanisme financier prévu par les articles 150 à 159 de la Loi du 31 Juillet 1920 Par application de ces textes ces certificats provisoires ont été échangés contre des titres d'annuités payables dans une période de trente années Pour mobiliser ces annuités et se procurer les capitaux nécessaires à sa reconstitution, Anzin a participé, avec les autres Sociétés Houillères du Nord et du Pas-de-Calais, à la création d'un Groupement ayant pour objet l'émission d'obligations, gagées sur ces titres. Le Groupement a ainsi pu émettre un premier emprunt de 1.200 millions, sur le produit duquel un crédit de 132 millions a été ouvert à Anzin

BETHUNE profite de quelques demandes.

BRUAY, CARVIN et CLARENCE s'inscrivent en sensible régression.

COURRIERES a un marché soutenu

Renseignements extraits du rapport présenté à la récente assemblée concernant les conditions d'exploitation et les travaux effectués au cours de l'exercice 1921.

L'exercice 1921 a marqué le passage des aménagements provisoires aux constructions définitives.

Tout en continuant d'assurer l'épuisement au moyen de pompes, en fonctionnement dans neuf puits, on a organisé dans six autres fosses tout le service d'une extraction ininterrompue.

L'armement de toutes les fosses par des moyens perfectionnés et à grand débit se poursuivra parallèlement à l'accroissement de l'extraction, selon un programme qui doit permettre de disposer de la majeure partie de l'armement des puits, courant 1923.

Les premiers grands criblages ne devant être prêts que dans un an ont été suppléés par plusieurs triages provisoires de moindre importance.

Le lavoir central restauré est rentré de nouveau en fonctionnement dans les premiers jours de mai.

A la centrale électrique de Harnes, une partie du matériel de la chaufferie et parvenue et son montage va commencer incessamment.

On prévoit pour les premiers jours de 1924 la mise en service des premières unités de 8/10.000 kw.

Il a été établi près de 60 kilomètres de voies (contre 110 en 1914) et les expéditions se font également par eau une des stations d'embarquement ayant été réaquipée complètement.

La Société possède actuellement 4.050 maisons contre 5.873 existant avant guerre, chiffre qui sera sensiblement atteint à la fin de cette année.

Le total des ouvriers, fond et jour, qui était de 6.813, dont 2.892 au fond en 1921, est monté progressivement à 9.776 dont 7.318 au fond. A ce chiffre, il convient d'ajouter 1.638 ouvriers d'entrepreneurs.

Le total des employés fond et jour est passé simultanément de 277 à 392

L'extraction journalière, qui atteignait 481 tonnes en janvier 1921, était de 3 444 tonnes en janvier 1922 et de 3.550 tonnes en mars.

La production pendant l'année 1921 a été faite par les sièges 5-12, 6-14, 7-19, 9-17 à 13-18 et 21-22 : elle a atteint 507 815 tonnes

LENS est en regression. Les comptes de l'exercice 1921, qui seront présentés à l'assemblée du 26 juin font état d'un bénéfice de 2.219 548 contre 3.390.498 précédemment En tenant compte des bénéfices reportés, le disponible s'établit à 7.125 384 contre 12.551.909 Le Conseil proposera de reporter ce solde à nouveau. L'an dernier, 7.018 431 avaient été affectés aux « réserves investies » et 4.050 833 reportés à 1921.

Au bilan les immobilisations anciennes se sont accrues de 284.459 d'acquisitions nouvelles et figurent pour 179.208 210 francs. Les dépenses de reconstitution sont portées pour 216.460 691 au lieu de 125.441.753 les immobilisations nouvelles passant notamment de 95.584 801 à 255 972.245

En contre partie, au passif, les recettes de reconstitution s'élèvent à 371.345 165 francs se décomposant comme suit : versements de l'Etat et recettes en compte 225 971 281 francs, versements du groupement 134 196 486 fr., crédit à l'Etat sur annuités délivrées 11 177.394

Les exigibilités y compris 24 millions 658.019 fr de compte provisionnels, atteignent 56 940 807 fr On trouve en regard, à l'actif, un montant de disponible et réalisable de 135 291 590 francs compte tenu de 75 160.293 fr de portefeuille valeurs

LIEVIN, LIGNY, MARLES et OSTRICOURT cèdent un peu de terrain

THIVEN ELLES est ferme. Pendant l'exercice 1921, l'extraction a été de 102.570 tonnes représentant 99.230 tonnes de produits marchands après déduction faite des déchets de lavage. Comparée à celle de 1920, elle représente une augmentation de 36.830 tonnes, provenant presque entièrement de la fosse Saint-Pierre dont l'exploitation a été reprise le 3 février 1921.

Faiblesse de VENDIN et de VICOIGNE.

Au groupe des valeurs de pétrole, la tendance s'est subitement retournée. Les transactions ont ralenti et la majorité des devises terminent en sensible progression sur les cours de huitaine

ALEXANDER fait une chute, ainsi que BORDENI et DABROWA.

FINANCIERE est irrégulièrement traitée, mais son marché reste fermement orienté.

Peu de changement sur ESTERA, MILANO, MONTE CARLO et INDUSTRIELLE DE POLOGNE. Ces Sociétés convoquent leurs actionnaires en assemblée ordinaire pour le 30 juin.

PETROLE PREMIER continue à faire preuve de fermeté.

Baisse du groupe SILVA PLANA, sur des réalisations pour le compte de Paris.

Les devises métallurgiques se retrouvent sans grand changement. Seules, quelques grosses valeurs donnent lieu à des échanges importants.

ACIERIES DE LONGWY s'obtient à 663. L'assemblée ordinaire est convoquée pour le 30 juin. Dans la récente émission de 60.000 actions nouvelles à laquelle vient de procéder cette Société, il a été souscrit plus de 74.200 actions, dont plus de 55.600 à titre irréductible et 18.000 à titre réductible. On voit que la presque totalité des droits irréductibles a été exercée

La répartition aux souscriptions réductibles a été fixée comme suit : il est attribué, jusqu'à concurrence des souscriptions faites une action nouvelle pour six actions anciennes possédées, sans tenir compte des fractions d'actions nouvelles.

CHAUDRONNERIES DU NORD est offert à 510. Les comptes de 1921 qui seront soumis à l'assemblée du 26 courant font ressortir, après amortissements, un bénéfice net de 700.477 fr., contre 690.823 l'an dernier ; le dividende serait maintenu à 40 francs. Au bilan, l'action disponible ou réalisable dépasse 3 millions (non compris 5 millions 831.214 de travaux en cours, 4.617 030 de matières premières 2.419.894 de dommages de guerre et 484.000 de portefeuille), l'ensemble des exigibilités est de 8 millions.

INDUSTRIEL DE MATERIEL DE TRANSPORTS. — Assemblée ordinaire le 28 juin à Paris.

DENAIN et ANZIN perd quelques fractions.

On traite en bonne tendance FIVES-LILLE, FRANCO-BELGE DE MATERIEL DE CHEMIN DE FER, LOUVROIL et RECQUIGNIES et FORGES et ACIERIES DU NORD et de l'EST.

Transactions réduites aux valeurs diverses. L'annonce de l'ém